

**MAIRIE DE ROCHEGUDE
30430 ROCHEGUDE**

ARRÊTÉ n°15-2020

**Réintégration à temps plein
après temps partiel thérapeutique
de Mme Valerie Grand**

Le Maire de la commune de ROCHEGUDE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 57-4° bis,

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié relatif à l'organisation des comités médicaux aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

Vu la demande d'autorisation de l'agent de reprise à Temps Partiel Thérapeutique en date du 31 janvier 2020

Vu le certificat médical du médecin traitant en date du 31 janvier 2020 se prononçant sur le Temps Partiel Thérapeutique,

Vu les conclusions administratives du médecin agréé en date du 31 janvier 2020 se prononçant sur le Temps Partiel Thérapeutique, à compter du 1er février 2020 pour une période de 3 mois à raison d'une quotité de 80 % ;

Vu la situation administrative de l'agent qui est actuellement au 7ème échelon de son grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe depuis le 1er août 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : A compter du 1er mai 2020, Madame Grand Valérie, Adjoint administratif, est autorisée reprendre ses fonctions à temps plein sur un temps d'emploi hebdomadaire de 11.5/35.

ARTICLE 2: Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'agent.

ARTICLE 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

Fait à Rochegude, le 8 juin 2020

M Le Maire
Patrick DUMAS

